



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 octobre 2022

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mme Françoise GILLET,

Absents : Mr Gilles LAVRY donnant pouvoir à Mr IVANES Cédric, Mme Ghislaine JUY donnant procuration à Mme GILLET Françoise,
Mme Emilie ROTH DIT BETTONI

Secrétaire de Séance : MAITRE Aurélie

Début de la séance : 20h10.

✚ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2022

Approbation à l'unanimité.

✚ DELIBERATION 056-2022 : EXTENSION DU RESEAU ROUTE DE TAXENNE

Mr le Maire expose qu'une extension de réseau est nécessaire Route de Taxenne pour la parcelle ZI 403 pour donner suite à la future construction d'une maison. La commune prend en charge l'extension du réseau électrique sur la partie communale.

La part revenant à la commune est de 6 610.93 euros. La commune va en profiter pour faire passer des gaines pour l'éclairage public et le télécom.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

✚ DELIBERATION 057-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE

Mr le Maire expose la demande de subvention de l'école concernant le cross organisé pour le téléthon comme chaque année, pour une valeur de 0.50 centimes par tour fait par chaque enfant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

✚ DELIBERATION 058-2022 : DEMANDE AF

Mr le Maire expose que la mairie doit désigner 4 personnes (ayants du foncier) pour le bureau de l'Association Foncière qui va être renouvelé pour 6 ans. Mr le Maire propose de désigner l'ABBAYE D'ACEY, Mme CAMELIN, Mme LAPLANCHE Elisabeth et Mr PIDANCIER. La Présidente de l'AF demande également l'autorisation de mettre un panneau sens interdit sauf ayant droit sur le chemin « A Nauglere » sur la parcelle de la commune, afin que les gens ne s'engagent pas dans le chemin, car il sera difficile de faire demi-tour au bout du chemin si le panneau est mis en limite de parcelle appartenant à l'AF. Mr le Maire propose d'accepter cette demande, cependant une partie du conseil municipal s'y oppose après une longue conversation, car l'AF ne répond pas favorablement aux dernières demandes de la Mairie.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité L'ABBAYE D'ACEY, Mme CAMELIN, Mme LAPLANCHE Elisabeth, et Mr PIDANCIER pour siéger au bureau de l'AF pour les six prochaines années, et le conseil municipal approuve à 6 pour et 4 contre la pose du panneau « sens interdit » sur la parcelle de la commune.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 059-2022 : COMMISSION CADRE DE VIE

Mr le Maire propose de supprimer une personne de la commission cadre de vie car celle-ci n'y participe pas.

Le conseil municipal approuve à 7 pour et 3 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

- + Subvention CITY STADE : Nous toucherons environ 12 000 euros du département, et nous attendons toujours le retour des autres subventions.
- + Compte-rendu contrôle des bacs ménagers : Mr le Maire a reçu une liste du SCITOM concernant les poubelles de tri qui n'ont pas été triées correctement, un rappel va être fait concernant le tri.
- + Convention d'occupation temporaire du domaine public pour les feux rue principale : la commune a reçu la convention du département qui nous autorises à poser les feux. Ils seront posés avant la fin de l'année et la commune bénéficiera de 25 à 30% de subvention.
- + Dossier d'aide sociale : à la suite de plusieurs relances concernant le dossier d'aide sociale mis en place pour un administré en 2020, afin que celui-ci ne soit pas expulsé, une saisie a été mise en place par la trésorerie car l'échéancier n'a pas été respecté.
- + ACCA : Un courrier va être envoyé à la fédération leur demandant de justifier leur dire par un texte de loi, concernant la mise en place d'un bail pour la chasse. Un courrier sera également envoyé à l'ACCA leur demandant de boucher le trou près de leur cabane de chasse comme demandé dans la convention signée il y a plusieurs mois : à défaut, la convention sera annulée.
- + Rdv pour le RPI : un rendez-vous entre les maires de Vitreux, Ougney et Pagny est organisé pour savoir où en est l'avancement du RPI.
- + Restaurant la table d'isa : la proposition de 145 000 euros a été refusée. Une autre estimation a été faite par un agent immobilier qui estime le bien à 170 000 euros, d'autres négociations vont être faites.

Prochain conseil municipal le 02 novembre 2022.

Le Maire, Ivanès Cédric

Fin de la séance à 21h17.